

AG des Centres Sociaux – VERDUN – 4 juin 2010
« Politiques sociales et animation globale des centres sociaux :
Des complémentarités indispensables »

Quel rôle pour les acteurs dans les politiques d'action sociale ?
Quelle place pour les associations dans l'évolution des territoires ?
Quel avenir pour le développement social local ?
(Roger Bertaux)

Introduction

D'abord quelques mots de présentation personnelle : je suis sociologue, ex-cadre de formation de l'IRTS de Lorraine, et responsable du Département de recherche de cet institut, secrétaire général d'une association de prévention spécialisée et d'insertion sociale et professionnelle intervenant sur l'agglomération de Nancy.

On m'a demandé de parler des acteurs de l'action sociale et de leurs rôles, ainsi que de la place des associations. C'est vrai que cette question se pose aujourd'hui dans tous les secteurs de l'action sociale et médico-sociale, tant d'une part les crédits sont mesurés au plus juste (version optimiste), et tant les associations sont souvent de plus en plus cantonnées à un rôle de prestataires de service, avec une autonomie extrêmement réduite quant à l'affirmation de leurs propres valeurs et conceptions associatives.

C'est bien pourquoi je vais essayer de répondre, de mon point de vue d'acteur et d'observateur, à ces questions difficiles. Je précise que je vais le faire d'un point de vue global, celui de l'ensemble de l'action sociale, sans me centrer particulièrement sur les seuls centres sociaux. La raison en est que tous les secteurs de l'action sociale sont soumis aujourd'hui à des contraintes identiques.

Trois parties : le contexte, l'intervention sociale aujourd'hui, la place et le rôle des associations.

1^{ère} Partie. Transformations majeures des politiques économiques et sociales dans les quarante dernières années (1970-2010)

1. Transformations du contexte économique et impact sur les conditions de vie

- Il faut d'abord se remettre en mémoire l'ancienneté de la crise économique dans laquelle nous sommes, et qui a démarré avec la crise pétrolière de 73-74, après trente années de croissance économique forte et ininterrompue : elle a entraîné hausse des prix de l'énergie, fermetures d'usines, début des délocalisations, début de l'augmentation du chômage. Elle s'est récemment aggravée avec les crises financières de 2008 et 2010.
- Il s'ensuit que les conditions de vie des catégories populaires et moyennes se sont notablement aggravées : pauvreté et précarité en forte augmentation, chômage de masse, révoltes des banlieues dites « sensibles » (épisode initial : Les Minguettes à

l'été 1982), développement de comportements de consommation de drogues diverses et des trafics, avec une forme d'économie souterraine de type mafieux qui se met en place et se développe jusqu'à aujourd'hui, et qui a des conséquences fortes sur l'affaiblissement de l'Etat de droit sur certains territoires.

2. *Retour en force des logiques économiques libérales* consécutives à l'apparition et au développement de cette crise économique, d'abord aux USA et au Royaume Uni (Reagan et Thatcher), avec des retards et des nuances en France. Le changement de politique est important :

- Avant le milieu des années 70, on se trouvait dans une logique d'Etat Providence, dont les fondements avaient été mis en place dès la fin de la 2^{ème} guerre mondiale par les militants de la Résistance (de droite et de gauche), arrivés au pouvoir au moment de la Libération. Cette logique est fondée d'une part sur les idéaux de justice sociale et de lutte contre les inégalités sociales, idéaux portés par ces réformateurs issus de la Résistance, et d'autre part sur le raisonnement économique keynésien (du nom de l'économiste britannique Keynes), qui promeut le soutien de la consommation par le soutien du pouvoir d'achat et la nécessaire intervention économique et politique de l'Etat ; ce dernier est conçu comme le garant des grands équilibres économiques et comme le régulateur indispensable du marché. D'où le terme d'Etat-Providence : à la fois l'intervention régulatrice de l'Etat, et le souci de la justice sociale.
- Après le milieu des années 70, les choix sont inversés : place au marché et à la libre concurrence, désengagement progressif de l'Etat de secteurs jusque-là investis de la puissance de l'autorité publique, affaiblissement de l'Etat Providence et particulièrement de la protection sociale, déréglementation et dérégulation (contrats aidés et précaires), nouvelles modalités de partage des bénéfices des entreprises entre la rémunération des PDG et actionnaires et les salaires des employés, enfin place capitale prise par les transactions financières, la Bourse, ce qu'on a appelé la « bulle financière » ou « l'économie virtuelle » par opposition à l'économie réelle, laquelle finit par éclater aujourd'hui et mettre en très grandes difficultés l'ensemble des économies des Etats.

3. *Une crise de légitimité des modèles politiques et économiques de gauche et de droite :*

- A gauche : les valeurs de la gauche subsistent, mais il n'y a plus vraiment de modèle original et fiable de gestion économique et sociale qui permettrait de les concrétiser. L'effondrement du modèle communiste à l'Est (chute du mur de Berlin en 89), le recentrage de la « rigueur » en 83 (après l'échec des politiques keynésiennes, et donc du modèle social-démocrate) ont épuisé les modèles de gauche disponibles ; aucun autre modèle n'a pris la place, sinon un pilotage à vue cherchant à combiner mesures sociales de gauche et mesures économiques de droite (sauf que la dimension économique prime toujours sur la dimension sociale).
- A droite : les crises économiques et financières récentes ont accrédité l'idée d'un capitalisme « rapace », prêt à sacrifier les conditions de vie et de travail de la plus grande partie de l'humanité au profit de quelques-uns. Au moins dans l'opinion publique, sinon pour une partie des élites dirigeantes, on réclame le retour de l'Etat régulateur, interventionniste, capable d'imposer un encadrement au marché. La référence économique libérale est fortement atteinte elle aussi.
- Dès lors, une sorte d'incertitude s'établit ; peu de citoyens ont une idée précise du modèle de fonctionnement économique et social souhaitable. Les « vérités » d'hier, à

droite comme à gauche, ont cédé le pas au doute ; nombre d'intellectuels français parlent, depuis déjà plusieurs décennies, de la fin des idéologies ou de la fin des grands récits ; pour le citoyen ordinaire comme pour beaucoup d'intervenants sociaux, des « vérités » de droite apparaissent désormais compatibles avec des « vérités » de gauche, et inversement. Exemple : on conjugue plus facilement qu'hier le principe traditionnel de la gauche concernant l'égalité des citoyens dans l'accès aux ressources matérielles, financières, symboliques en usage dans notre société avec le principe traditionnel de la droite privilégiant le critère du mérite individuel dans l'accès à ces ressources.

2^{ème} partie. L'intervention sociale aujourd'hui : un décalage de plus en plus net entre la commande publique et les logiques d'action en usage chez les intervenants sociaux

1. Evolutions de la commande politique, avec une accentuation nette de la tendance depuis 2007 :

- Pour ce qui concerne usagers ou bénéficiaires des politiques sociales, on constate une évolution nette des perceptions de ceux-ci chez les dirigeants : plus qu'avant, on les considère comme individuellement responsables de leurs difficultés et on tend à exiger d'eux un effort soutenu d'implication personnelle.
- Le management des organisations sociales se calque de plus en plus sur le management des entreprises marchandes : compétition à tous niveaux, culte de l'excellence, de la performance et de la nécessaire créativité de chaque employé, imposition des règles du marché à travers l'usage des appels d'offres...
- c'est-à-dire en référence marquée aux conceptions économiques libérales les plus classiques, en tout cas chez un grand nombre (la majorité ?) de décideurs politiques et de dirigeants institutionnels.

2. Logiques d'action chez les intervenants sociaux.

Celles-ci peuvent être comprises pour la plupart des IS comme un compromis entre les deux modèles d'action sociale antérieurs : le modèle libéral en usage particulièrement au XIX^e et jusqu'au milieu du XX^e, le modèle d'Etat Providence en usage dans les 30 années d'après guerre :

- Le modèle libéral peut se résumer en deux éléments principaux. Premièrement la personne en difficultés est personnellement responsable de ses difficultés : ses comportements sont inadaptés sur les différents plans de la compétence professionnelle et de l'emploi, de l'éducation des enfants et des principes de socialisation ; plus profondément les caractéristiques de personnalité sont négatives, faites de manques, de défauts, voire de pathologies. Deuxièmement, puisque les comportements sont inadaptés et que les caractéristiques de personnalité sont négatives, la véritable aide ne peut consister qu'en la transformation des comportements et de la personnalité. La logique d'action qui en découle peut être nommée logique de distance, en ce qu'elle marque le fossé qui sépare l'intervenant social et la personne dont il faut transformer en profondeur les manières de penser et de se conduire. Les outils majeurs liés à cette logique d'action sont l'enquête sociale (établir le bon diagnostic des difficultés) et le conseil ferme de changer ses comportements.

- Le modèle d'Etat Providence peut se résumer dans les éléments inverses. Premièrement la personne en difficultés n'est pas responsable de celles-ci, lesquelles trouvent leur explication dans les dysfonctionnements économiques et sociaux : les richesses sont inégalement réparties, l'emploi n'est pas accessible à tous les citoyens avec la même facilité, l'école produit l'échec scolaire pour les catégories défavorisées, l'habitat social produit l'exclusion et la délinquance etc. Deuxièmement, il s'ensuit logiquement que l'aide aux personnes devrait d'abord consister à corriger ces dysfonctionnements économiques et sociaux (« changer la vie »), mais c'est l'affaire des élus politiques et non des intervenants sociaux ; ensuite, lorsqu'on est IS, l'aide à apporter consiste d'abord à transformer les conditions de vie des personnes (et non pas les personnalités) dans les domaines divers du niveau de revenu, de l'accès à l'emploi, au logement, à la santé etc. grâce à l'usage des ressources fournies par la législation sociale ; cette aide consiste également à déculpabiliser les personnes de la responsabilité des difficultés qu'elles rencontrent, mais au contraire à les valoriser dans les qualités dont elles sont porteuses. La logique d'action qui en découle peut être nommée logique de proximité, en ce qu'elle se caractérise par une forme d'attention extrême accordée par l'IS aux plus pauvres, aux plus faibles : l'IS se sent proche de leur souffrance et de leur misère.

- Le modèle contemporain, que je nomme « implication contractuelle », est une sorte de compromis entre les deux modèles précédents, ou encore une mise en tension de ces derniers, compromis ou mise en tension explicables par le climat d'incertitude lié à la critique des modèles antérieurs. Dans ce modèle, l'attribution des difficultés des personnes est double : la société produit certes l'essentiel des exclusions, mais la personne porte une part de responsabilité, surtout si elle ne fait aucun effort pour s'en sortir au moment même où la société lui apporte son aide. Dès lors, le principe d'intervention est lui aussi double : il s'agit de mobiliser les ressources de la société pour aider les personnes, mais il faut également mobiliser les ressources de la personne dans un effort d'insertion. Comme le disent souvent des IS interviewés : « Rien n'est blanc, rien n'est noir, tout est gris », ou encore : « Aide-toi, la société t'aidera ». Le RMI, au plan de la législation sociale, en est le meilleur exemple : d'un côté l'attribution d'un revenu minimum, de l'autre l'incitation, plus ou moins ferme selon les IS, à s'engager dans une dynamique d'insertion. D'où le terme d'implication contractuelle, qui correspond à cette double logique : contrat de la personne avec la société, chacun des contractants s'engageant dans une démarche de réciprocité : aide de la société, effort d'implication de la personne.

3. Le décalage le plus fréquent entre acteurs : distance chez les dirigeants, implication contractuelle chez les IS.

Certes, en soi, les oppositions les plus franches sont à situer entre la logique de distance et la logique de proximité ; mais la faible diffusion de cette dernière, forte il y a trente ans, très affaiblie aujourd'hui, fait que cette opposition est peu fréquente. Les oppositions les plus importantes se jouent aujourd'hui entre la logique de distance et celle d'implication contractuelle ; car ce sont les logiques les plus fréquentes : on trouve la première chez beaucoup d'élus politiques et de dirigeants des grandes associations (pas tous, il ne faut pas généraliser) ; la seconde chez la majorité des IS. Ceci rend, dans ce cas de figure, l'exercice de l'intervention sociale fort difficile au quotidien, car ce quotidien est fait de malentendus, et plus encore de suspicions des uns à l'égard des autres, dans un contexte où la répartition des pouvoirs s'est profondément transformée depuis trente ans.

3^{ème} Partie. La place des associations et le développement social local

1. Une nouvelle répartition des pouvoirs entre élus politiques, directions institutionnelles et intervenants sociaux

- Les évolutions des organisations d'action sociale et médico-sociale se passent sur un mode très voisin de celles du secteur marchand, mais avec un décalage temporel de plusieurs décennies. Dans les années 60-70, les organisations du champ social se caractérisent par une répartition des places et des rôles très différente de celle d'aujourd'hui : les administrateurs gèrent les budgets, les moyens matériels (locaux en particulier), les contrats de travail du personnel ; s'ils se préoccupent des missions, il le font de façon très générale ; les intervenants sociaux, de plus en plus souvent certifiés (DE), conçoivent et mettent en œuvre la manière de réaliser les missions, les dispositifs à l'égard des usagers ; leur autonomie professionnelle est très importante, elle est fondée sur la confiance que les administrateurs accordent à leurs compétences. Aujourd'hui, dans un contexte où les organisations se sont restructurées pour beaucoup d'entre elles en des ensembles complexes regroupant de nombreuses unités, les administrateurs ont élargi leur propre champ d'intervention : ce sont eux le plus souvent, aidés en cela par les directions, qui définissent de manière précise non seulement la manière de décliner la mission qui leur est déléguée par les autorités légales, mais aussi la manière de la remplir, les dispositifs et procédures à mettre en œuvre et à respecter, la répartition des rôles entre les différents types d'intervenants sociaux, les formes que doit prendre l'évaluation, mais encore et surtout les résultats à atteindre, définis le plus souvent en termes quantitatifs. Les IS voient dès lors le degré de leur autonomie professionnelle se réduire fortement ; pour les moins qualifiés, ils sont souvent réduits à de simples rôles d'exécution.
- Ce schéma doit cependant être complété par le rôle nouveau des élus politiques locaux, dont l'importance croît d'année en année depuis les lois de décentralisation. Les conseillers généraux en particulier, dont les compétences se sont renforcées notablement dans le passage de la décentralisation I à la décentralisation II, sont en charge de la plus grande partie de l'action sociale et médico-sociale départementale : ils décident des orientations globales (schémas de protection de l'enfance et autres schémas), ils habilitent, ils subventionnent, ils contrôlent ; et dès lors, plus proches du terrain que les ministres parisiens d'avant la décentralisation, ils sont soucieux que les deniers publics dont ils sont comptables devant leurs électeurs soient utilisés le plus efficacement possible. L'exigence de résultats, évoquée il y a un instant, est autant et sans doute plus de leur côté que de celui des directions, elle se marque dans de nombreux domaines, en particulier dans le domaine de l'insertion professionnelle (lutte contre le chômage) et dans celui de la sécurité des espaces urbains (lutte contre la délinquance).
- Cette configuration nouvelle des places et des rôles de différents acteurs se trouve enfin renforcée et complexifiée par l'introduction de plusieurs éléments majeurs :
 - o Par l'usage de nouveaux outils législatifs et réglementaires, votés par le Parlement ou décidés par le Gouvernement : LOLF et RGPP (Loi Organique relative aux Lois de Finance -2001- et Révision Générale des Politiques Publiques -2007-) qui encadrent les finances publiques, promeuvent une culture

de résultats et de performance, le tout dans une nécessaire maîtrise des dépenses (c'est-à-dire dans une restriction des budgets, cf. le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite).

- par les outils du management moderne (le marché, les appels d'offre, l'organisation de la compétition entre ESMS, l'introduction du secteur marchand lucratif dans l'action sociale),
- et enfin par la réglementation européenne sur les Services Sociaux d'Intérêt Général, dont on ne sait pas bien encore s'ils échapperont ou non à l'obligation de mise en concurrence.

2. La place des associations

- Dès lors se pose la question de la place des associations d'action sociale. A cet égard il faut rappeler avec force que le champ social, tel qu'il existe aujourd'hui dans sa grande richesse et son infinie variété, n'est tel que par les innombrables initiatives associatives de citoyens de tous bords et de toutes sensibilités, qui ont su depuis plusieurs siècles fonder des institutions, les faire vivre au jour le jour, les faire reconnaître par les pouvoirs publics et obtenir de ces derniers le cadre légal et réglementaire ainsi que les subsides nécessaires à un fonctionnement régulier. Cette place importante des associations, fondée sur la loi de 1901, était légitimée par une conception du fonctionnement sociétal qui nécessitait l'existence d'intermédiaires entre l'Etat et les citoyens individuels. Désormais il en va tout autrement. D'un côté, on tend de plus en plus à considérer que les associations doivent fonctionner comme des entreprises, sur un marché et avec des clients. D'un autre côté, le principe du « Qui paie décide » tend à s'imposer progressivement, à cantonner les associations à un rôle de prestataires de service et à les obliger à se soumettre aux jeux de la libre concurrence. Certes, cette tendance est inégalement réalisée aujourd'hui, elle a surtout concerné jusqu'ici les nouveaux secteurs liés aux politiques sociales nouvelles (secteur de l'insertion sociale et professionnelle en particulier), mais elle tend à se répandre peu à peu dans les secteurs les plus traditionnels (de la protection de l'enfance par exemple).

Une étude, à laquelle j'ai participé dans le cadre du département de recherche de l'IRTS de Lorraine en 1999/2000 sur l'éducation populaire et l'intercommunalité en milieu rural, montrait déjà cette tendance à l'œuvre, avec certes des déclinaisons variables selon les « pays » concernés, mais dans une logique où clairement les fédérations d'éducation populaire étaient acculées à redéfinir les modalités de leurs rapports avec les financeurs locaux, plus ou moins favorablement selon les cas.

- Dès lors une question est posée : comment les associations peuvent-elles se défendre dans ce contexte, où dans bien des cas elles dépendent, pour la plus grande partie de leurs dépenses, des subventions de financeurs divers (CG, communes, CAF...) ? Elles ne sont pas sans atouts : leur représentativité ou leur implantation dans un tissu relationnel local, leur compétence ou expertise en matière de repérage des besoins sociaux et de construction de réponses adaptées à ceux-ci, leur utilité en termes d'intégration et de régulation sociale locale. Encore faut-il faire valoir ces atouts, les manifester, selon l'expression du sociologue messin Jean-Yves Trépos : montrer ce que l'on fait, pourquoi et comment on le fait, et avec quels résultats ? C'est ici que la culture de l'évaluation est indispensable.

- Pour la plupart des associations oeuvrant dans le champ social aujourd'hui, le dilemme à résoudre se formule souvent de la manière suivante : comment continuer (je cite) « sans perdre son âme » ? Les principes qui à mon sens peuvent guider la réponse peuvent ainsi se formuler en trois propositions :
 - o défendre la nécessaire autonomie (relative) des associations, défendre le droit des associations à promouvoir leurs valeurs et leurs conceptions de l'action, et dès lors défendre la compatibilité du professionnalisme et du militantisme,
 - o reconnaître la légitimité de l' élu politique, fondée sur le suffrage universel : légitimité à décider de ses choix et orientations, légitimité à décider de l'utilisation des fonds publics,
 - o c'est-à-dire opérer un compromis entre deux légitimités pertinentes : la légitimité politique des élus et la légitimité militante et technique des administrateurs et des salariés des institutions.

- Inversement, comment les élus politiques chargés de l'action sociale gèrent leur positionnement vis-à-vis des associations ? Je constate deux positionnements différents. La tendance qui me semble majoritaire va dans le sens des appels d'offres, avec la mise en œuvre de deux critères de sélection, le critère de conformité à la commande, c'est-à-dire au cahier des charges, et le critère du coût financier ; derrière ces critères, la conformité aux orientations politiques des demandeurs paraît dans certains cas un élément déterminant (élément que j'ai vérifié moi-même auprès de certains élus dans l'étude sur l'éducation populaire et l'intercommunalité en milieu rural). L'autre manière, très différente et à mon sens préférable, consiste à co-construire avec les opérateurs associatifs à qui l'on fait confiance, parce qu'ils ont fait leur preuve (de leur compétence et de leur utilité, c'est-à-dire de leur efficacité), les bases d'un accord sur lequel une contractualisation sera effectuée ; dans certains CG, on va même jusqu'à demander à plusieurs opérateurs de travailler ensemble, et non plus séparément, dans un contexte de non mise en concurrence, et de gérer ensemble un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, chacun à partir de ses capacités, dans une forme de mutualisation des moyens, ainsi que dans une forme de co-responsabilité du dispositif.

- Quel est donc le moyen de réalisation de cette coopération, à mes yeux souhaitable ? Un pacte de coopération ? Une autre formule ? Quelle que soit la forme (je ne suis pas compétent à la matière), il serait souhaitable de trouver un terrain de compromis entre les associations et les commanditaires et financeurs : sauf exception, ces derniers ont besoin des services fournis à la population par des associations sociales expérimentées, reconnues, compétentes, utiles ; inversement les associations ont besoin du soutien financier et de la reconnaissance sociale des élus, qui ont compétence pour décider, non pas tellement parce qu'ils financent, mais parce qu'ils disposent de la légitimité du suffrage universel et parce qu'ils ont une compétence légale de décision sur des domaines de plus en plus vastes de la vie locale.

3. Développement social local, avenir des territoires

Le véritable enjeu de tout ce qui vient d'être abordé est bien le développement social des territoires, la réponse aux problèmes rencontrés par leurs habitants, le mode de construction de ces réponses ; c'est par cette question que je terminerai.

Il y a d'abord un premier choix pour des institutions comme les centres sociaux, mais aussi pour l'ensemble de l'éducation populaire, sinon pour les structures d'action sociale au sens propre. Faut-il considérer la mission uniquement comme la mise en place de services à la population en réponse à ses besoins, ou faut-il situer ces services dans une démarche plus globale de développement d'un territoire donné, compte tenu de ses atouts et de ses faiblesses ? Aujourd'hui, partout, on tend à considérer que les deux démarches doivent aller de pair.

Ensuite, si on se centre sur la démarche de développement social local, on peut constater qu'il y a plusieurs manières de le concevoir. La première manière consiste à concevoir ce développement comme principalement économique : implanter des entreprises, encourager l'installation de nouveaux habitants, développer le tourisme ; cette manière va souvent de pair avec un mode de prise de décision par les seuls élus politiques sur la base de dossiers techniques préparés par leurs experts. La seconde manière consiste à concevoir ce développement non seulement sur les plans précédents, mais à les englober dans une démarche plus large : culturelle, de loisirs, d'accès à la connaissance et surtout de promotion du débat entre citoyens ; une place importante est dès lors accordée à la co-construction d'un projet global de territoire par de multiples acteurs : élus, militants associatifs, citoyens, experts... La philosophie de l'animation globale des centres sociaux se situe manifestement dans cette dernière logique.

Au vu des travaux que j'ai menés dans ce domaine, des résultats tout à fait positifs sont à porter au crédit des intercommunalités en milieu rural et des fédérations d'éducation populaire associées aux projets correspondants de développement rural. En revanche, mais sur ce point je suis moins affirmatif, il est moins évident de faire des constats semblables dans les milieux urbains, en particulier si l'on parle des « banlieues sensibles ». Les travaux de Jacques Donzelot (*Faire société*, Seuil, 2003), qui je crois font autorité sur ce point, vont plutôt dans le sens d'indiquer que les partenaires concernés sont en France les institutions de la République, et assez rarement les habitants. Pourquoi ce décalage, à supposer évidemment que le diagnostic de Donzelot soit juste ?

Je resterai sur cette interrogation et ajouterai un souhait : que les centres sociaux et les institutions correspondantes continuent à poursuivre ces objectifs d'animation globale et de développement social des territoires, en particulier là où le déficit d'expression des citoyens est le plus important, et là où quelquefois cette expression ne trouve, pour l'instant, que les voies de la révolte et de la rage. Car la fonction la plus évidente de ces institutions est bien de l'ordre de la nécessaire régulation sociale dans les espaces où les conditions de réalisation de l'intégration sociale sont les plus difficiles.

J'entends par là quelque chose d'un peu compliqué. Fonction d'intégration d'abord, c'est-à-dire fonction qui aide les personnes à se sentir partie prenante de la société où elles vivent, à la fois parce qu'elles en partagent les croyances et valeurs principales, respectent les mêmes interdits fondamentaux, se conduisent selon les normes en vigueur, mais aussi parce qu'elles sont capables de prendre à tous ces égards la distance critique d'un citoyen éclairé. Fonction de régulation ensuite, c'est-à-dire fonction qui aide les personnes à comprendre la nécessité d'un arbitrage social entre groupes sociaux divers aux intérêts multiples, mais aussi à prendre

la distance critique du citoyen éclairé avec les arbitrages réels, qui quelquefois favorisent injustement telle ou telle partie de la population.

Ne serait-ce que pour cette raison, ces institutions de régulation sociale doivent pouvoir continuer d'exercer leur indispensable mission qui, à travers le quotidien des activités, permet l'appropriation progressive d'une posture citoyenne, à la fois respectueuse et distanciée à l'égard du fonctionnement sociétal et de la loi sociale.